Image not found or type unknown

CERTIFICAT CAISSE CONGES PAYES

Par **LHOMME ARTOIS**, le **07/06/2017** à **10:10**

Bonjour
Salarié depuis 25 ans dans la même entreprise BTP et actuellement en arrêt maladie, je recois par courrier une partie du certificat de congès payés or je m'apercois qu'il y a des erreurs (mon ancienneté reduité et nombre d'heures maladie alors que j'etais en Accident de travail pour la période) je voulais faire un recommandé à mon employeur (sachant que l'année dernière il y a déja eu des erreurs soit disant humaines il a fallut plus d'un mois afin que l'employeur rectifie)or je m'apercois que je n'ai pas la partie ou sont posés la date congès et je n'ai rien signé. Je ne sais pas du tout ce qu'a fait mon employeur au niveau date (3-4 ou 5 semaines) sachant que je n'intégrer plus cette entreprise, le medecin du travail fait le nécessaires pour reconnaitre l'inaptitude physique et pshychologique. L'employeur à t'il le droit de tout posé sans me faire signer quoique ce soit.
Cordialement

Par **P.M.**, le **07/06/2017** à **11:39**

Bonjour,
Je ne sais pas ce que vous entendez par tout poser...

Par **LHOMME ARTOIS**, le **07/06/2017** à **13:35**

re bonjour
les 5 semaines
Je ne sais pas du tout ce qu'il à poser ou ce qu'il à rempli
cordialement

Par **janus2fr**, le **07/06/2017** à **13:41**

Bonjour,
Vous avez accès, normalement, à toutes ces informations sur votre espace particulier du site de la caisse de congés payés.

Par **P.M.**, le **07/06/2017** à **16:30**

Par ailleurs, il est toujours possible de demander à l'employeur des informations et il doit répondre...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés